LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO

Demande d'augmentation discrétionnaire

Droit de la famille : aliments, droit de visite, garde

Date du compte : 07-07-2014 [JJ-MM-AAAA]

Date de la demande : 10-07-2014 [JJ-MM-AAAA]

1. Renseignements sur le demandeur

Nom : John Doe

N° d'avocat : XXXXXXXXX

Téléphone : XXX-XXX-XXXX

Téléc.:

Courriel : johndoe@sample.com

2. Renseignements sur le client

Nom du client : Joan Smith (Mère)

N° de certificat : XXXXXX

Nom de coaccusés ou autres parties : John Smith (Père)

3. Détails requis

Genre de demande :

- (•) Nouvelle demande
- ( ) Demande rétroactive

S'il s'agit d'une *demande rétroactive* pour un compte déjà réglé, entrez le numéro du compte ci-dessous. Envoyez votre demande au moyen de la fonction de soumission de document d'*Aide juridique en ligne* ou de LAOiFax

Numéro du compte à AJO :

Autorisations :

Avez-vous demandé toutes les autorisations nécessaires auprès du bureau de district : (•) Oui ( ) Non

(Dans la négative, veuillez le faire avant de présenter vos comptes et de demander une augmentation discrétionnaire)

Circonstances :

Le tarif de l'aide juridique correspond aux honoraires habituellement payés dans le secteur privé par un client dont les moyens sont modestes. À moins de **circonstances exceptionnelles**, ces honoraires s'appliquent à tous les services d'aide juridique. Si vous avez dépassé le nombre maximal d'heures prévu au tarif et que vous souhaitez qu'Aide juridique Ontario exerce son pouvoir discrétionnaire pour payer votre compte, veuillez décrire les circonstances exceptionnelles justifiant ce dépassement.

Résultats obtenus :

- ☑ Motion pour pension alimentaire
  - ☐ Accordée au seuil supérieur des lignes directrices
- ☑ Motion pour pension alimentaire provisoire pour enfant
  - ☐ Rétroactive à la date de la demande
  - ☐ Pension alimentaire ordonnée si l'autre partie agit comme parent (in loco parentis)
- ☐ Droit de visite, garde
  - ☐ Gain de cause de la partie qui a la garde pour le changement de lieu d'habitation
  - ☐ Changement à la garde de facto en raison de l'aliénation parentale
- ☐ Changement de la garde provisoire
- ☐ Décision interdisant le droit de visite contestée

Complexité :

- ☐ Besoins particuliers du client - p.ex., maladie mantale
- ☑ Partie payante est travailleur autonome, revenu attribué aux fins de pension alimentaire pour conjoint ou enfant
- ☐ Allégation de violence physique graves ou d'agression sexuelle (accusations criminelles)
- ☐ Affaires relevant de la Convention de La Haye

Autres facteurs réglementaires :

- ☐ Contribution financière du client ou d'autres personnes
- ☐ Nombre réaliste d'heures que l'avocat a réservées en vue d'un long procès et qu'il n'a pas comblées d'une autre façon

Facteurs pertinents :

- ☑ Divulgation
- ☐ Témoignage d'expert, de médecin légiste
- ☐ Plusieurs enfants, plusieurs parents ou parties
- ☑ Partie ayant des ressources financières abondantes
- ☐ Délais/réduction des comparutions grâce à un règlement obtenu par la médiation ou la négociation

4. Détails de l'affaire

Veuillez fournir les détails de l'affaire et les circonstances de fait qui démontrent la présence des facteurs spécifiques indiqués ci-dessus et sur lesquels se fonde votre demande. Veuillez joindre les documents à l'appui de votre demande d'augmentation discrétionnaire.

Remarque : Si le certificat autorise une lettre d'opinion, veuillez la joindre à cette demande

a cliente a quitté l'autre partie après l'intervention de la police en raison d'un conflit familial. Aucune accusation n'a été portée, mais ce n'était pas la première fois que la police était appelée sur les lieux. Elle n'occupait plus d'emploi à l'extérieur de la maison depuis plusieurs années en raison d'appels téléphoniques de harcèlement du père à ma cliente à son lieu de travail pendant lesquels il l'accusait d'infidélité.

Une motion urgente a dû être soumise en plus de la demande pour permettre à la mère et aux enfants de résider dans la maison et d'obtenir une pension alimentaire provisoire pour les enfants et elle-même. Les parties se sont entendues que la mère et les enfants résideraient au foyer et que le père paierait l'hypothèque

5. Demande d'exception auprès du directeur régional du district

Autres facteurs absents des critères énoncés ci-dessus?

Expliquez dans le champ ci-dessous: ○ Oui ◉ Non

Remarque : Cette demande est rarement présentée et ne peut l'être que dans des circonstances exceptionnelles où l'avocat peut clairement démontrer que la situation satisfait au critère de circonstances exceptionnelles.

Pour de plus amples renseignements sur les demandes d'augmentation discrétionnaire, consultez le chapitre 2 du *Manuel du tarif et de la facturation*.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir ce formulaire, contactez le Centre d'aide aux avocats sans frais au 1 866 979-9934.

Veuillez joindre le formulaire, dûment rempli à votre compte en ligne.

Les renseignements personnels figurant dans ce formulaire sont recueillis en vertu de l'article 84 de la *Loi sur les services d'aide juridique* et seront utilisés pour l'administration générale des paiements aux avocats, y compris la gestion des causes, l'application des honoraires forfaitaires et du tarif, les augmentations discrétionnaires, les examens, les demandes d'autorisation de débours, les demandes de paiement accéléré, la facturation tardive, la limite de facturation annuelle et les recouvrements. En outre, ils seront utilisés pour la gestion des listes d'avocats, y compris les enquêtes et le retrait temporaire ou permanent de la liste d'avocats. Les questions à ce sujet doivent être adressées à la coordonnatrice de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, 40, rue Dundas Ouest, bureau 200, Toronto (Ontario) M5G 2H1, au 416 979-1446 ou au 1 800 668-8258.

Réinitialiser | Enregistrer | Imprimer